



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation des immeubles de la Municipalité

RÉSOLUTION 2019-0515-165

PPCMOI-02-2019 – PREMIER PROJET

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mai 2019, le conseil a adopté la résolution intitulée «PPCMOI-02-2019 - Résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble visant à permettre la construction d'un immeuble multifamilial» – Adoption du premier projet.

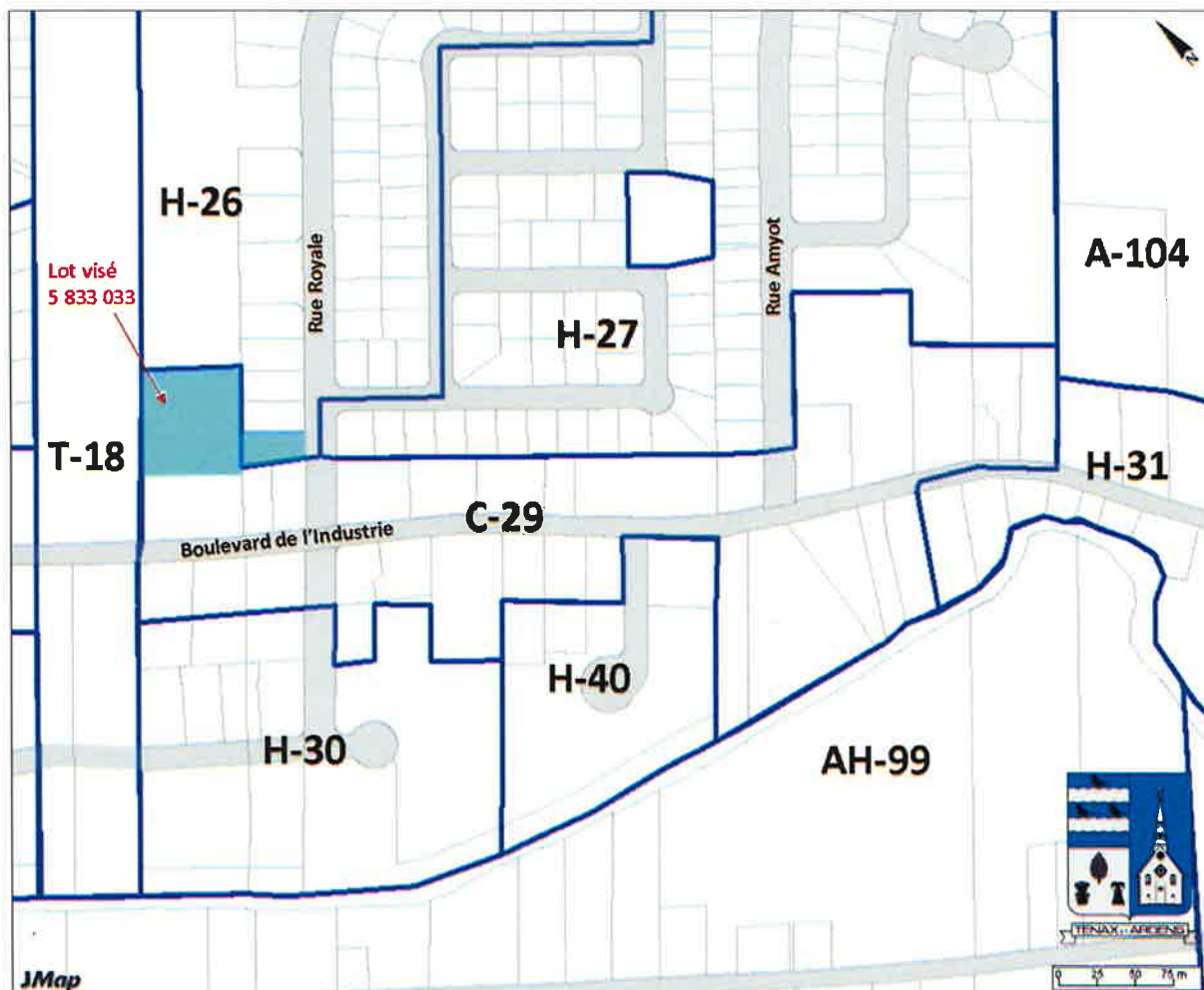
Objet de la résolution 2019-0515-165

La résolution numéro 2019-0515-165 a été adoptée afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et demi (3,5) comprenant trente-deux (32) unités de logement sur le lot 5 833 033 situé dans la zone C-29. Le règlement de zonage 313-1992 autorise actuellement deux (2) étages et douze (12) unités de logement par bâtiment dans cette zone.

Description de la zone visée

Le lot visé par ce projet est desservi par la rue Royale. Il est situé entre le terrain de soccer du parc Royal, les lignes hydroélectriques et l'immeuble commercial portant les numéros civiques 734-756, boulevard de l'Industrie, dans la zone C-29 du règlement de zonage 313-1992.

La zone visée est illustrée au plan ci-après:



Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2019 à 19 heures à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera la résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEIZIÈME jour du mois de MAI
deux mille dix-neuf.**



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse